



VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil municipal du 21 juin 2021

PROJET DE DELIBERATION

**« Crédit d'étude de CHF 84'300.- destiné à l'étude de la stratégie de densification de la zone 5 (villa) »**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 21 avril 2021, qui décrit dans les détails l'étude qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 8 juin 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 17 juin 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par x oui, x non et x abstentions,

1. De procéder à une étude de la stratégie de densification de la zone 5 (villa).
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 84'300.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 84'300.- au moyen de 5 annuités dès l'année de réalisation de ce plan, estimée à 2022.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 84'300.-.